



DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR  
DU CANTON DU VALAIS

DEPARTEMENT DES INNERN  
DES KANTONS WALLIS

Téléphone (027) 21 51 11

1951 Sion, le 23 décembre 1994  
Sitten, den

Administration communale

1907 S a x o n

v/réf.  
l/Ref.

n/réf.  
U/Ref.

fr

REÇU le

27 DEC. 1994

Rep:.....

RECOMMANDEE

MM.,

Nous vous informons qu'en séance du 21 décembre 1994, le Conseil d'Etat a approuvé le plan de quartier "d'Ecône" ainsi que le règlement y relatif.

Nous vous transmettons sous ce pli un exemplaire de la décision du Conseil d'Etat et vous retournons un exemplaire des dits plan et règlement.

Veuillez agréer, MM., nos salutations distinguées.

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR  
Le chef du Service juridique :

  
N. Fragnière

ann. ment.

détail des frais :

droit de sceau	: Fr. 30.--
timbres TBC	: Fr. 3.--
timbres fixes	: Fr. 2.70
notification	: <u>Fr. 4.--</u>
total	: Fr. 39.70
	=====

La facture vous parviendra prochainement sous pli séparé.

Copie au Service cantonal de l'aménagement du territoire avec un exemplaire de la DCE, du plan et du règlement



# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTAT

## AUSZUG AUS DEM PROTOKOLL DER SITZUNGEN DES STAATSRATES

Séance du **21 DEC. 1994**  
Sitzung vom **LE CONSEIL D'ETAT,**

Vu la requête du 5 octobre 1994 de la municipalité de Saxon sollicitant l'homologation du plan de quartier "d'Ecône" et du règlement y relatif;

Vu les articles 75 et 78 de la constitution cantonale;

Vu les articles 16, 123 et 124 de la loi du 13 novembre 1980 sur le régime communal;

Vu l'article 6 de la loi du 19 mai 1924 sur les constructions (LC);

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) et ses dispositions cantonales d'application du 23 janvier 1987 (LCAT);

Vu la décision du 31 octobre 1989 du Conseil d'Etat donnant l'accord de principe au plan de quartier "d'Ecône" et au règlement y relatif projetés et proposés par le conseil municipal de Saxon;

Vu l'avis de mise à l'enquête publique inséré dans le Bulletin officiel No 9 du 1er mars 1991;

Vu la décision du 8 décembre 1991 de l'assemblée primaire de Saxon approuvant le plan de quartier "d'Ecône" et le règlement s'y rapportant, décision publiée dans le Bulletin officiel No 52 du 13 décembre 1991;

Vu l'absence de recours déposé contre dite décision;

Vu le préavis du 9 décembre 1994 du Service cantonal de l'aménagement du territoire;

Sur la proposition du Département de l'intérieur,

d é c i d e :

d'homologuer le plan de quartier "d'Ecône" et le règlement y relatif, approuvés par l'assemblée primaire de Saxon le 8 décembre 1991.

droit de sceau : 30 francs

Pour copie conforme  
LE CHANCELIER D'ETAT

- 5 extr. Dpt int.             
- 1 " Insp. fin.



*St. Schaller pour le Département*  
e. r. *[Signature]*